

JEUDI 1^{er} NOVEMBRE 2018 - BOL D'AIR D'AUTOMNE 27^e édition

Départ et arrivée : CHENOVE, Maison du Plateau, rue Paul-Bert
PARKING ASSURÉ - Accueil à partir de 7 h 30.

Départs de 8 h 00 à 9 h 00 - Clôture de l'organisation à 14 h 00

Randonnée VTT ouverte à tous, casque obligatoire

Moins de 16 ans accompagné d'un adulte + autorisation parentale

Moins de 18 ans autorisation parentale

PARCOURS ET DÉNIVELÉS

3 circuits VTT : *Randonneur* 31 km, dénivelé 542 m

Sportif 46 km, dénivelé 959 m

Expert 59 km, dénivelé 1355 m

INSCRIPTIONS et TARIFS

Inscriptions : Internet sur www.boldairdijon.fr

Et aussi au départ à partir de 7 h 30 avec majoration de 1 €

Adultes licenciés FFCT : **6,00 €**

Adultes non-licenciés : **8,00 €**

Moins de 18 ans FFCT : **gratuit**

Moins de 18 ans non-licenciés : **5,00 €**



SERVICES ET PRESTATIONS

Parcours fléchés et balisés

Points de ravitaillements festifs

Pot amical offert à l'arrivée à tous les participants

Petite restauration : burger, frites, saucisses, boissons,

Menu spécial *Bol d'Air d'Automne* avec

Le Tacos
FAST-FOOD

CONTACTS - RENSEIGNEMENTS

Philippe CONESA

27B2, boulevard des Bourroches 21000 DIJON

Téléphone : 06 51 98 04 53 - Courriel : pconesa@libertysurf.fr

RÈGLEMENT

◆ **LE BOL D'AIR VTT** est une randonnée et non une compétition, elle est ouverte à tout possesseur de vtt et ayant un minimum de condition physique.

◆ Le port du casque est obligatoire.

◆ Tous les mineurs doivent fournir une autorisation parentale et les enfants de moins de 16 ans seront accompagnés par un adulte participant.

◆ L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.

◆ Les heures de fermeture des contrôles seront définies par l'organisation qui dégage toute responsabilité après la fermeture des parcours.

◆ **Tout participant s'engage à respecter le code de la route.** Il sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.

◆ **Tout participant s'engage à respecter les sites traversés** et à jeter ses déchets d'emballages dans les poubelles des points de ravitaillement.

◆ Les participants s'engagent à ne pas quitter le parcours, sauf en cas d'abandon, qu'ils devront alors signaler aux organisateurs.

◆ Les participants s'engagent à utiliser un vélo en parfait état mécanique.

◆ Les VTT à assistance électrique sont acceptés suivant charte FFCT

◆ Toute personne est responsable de son matériel, en cas de vol, perte ou accident, la responsabilité des CYCLOS RANDONNEURS DIJONNAIS ne pourra être engagée.

◆ La participation à cette randonnée implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.